CONVENTION de SOUTIEN

ENTRE :

EquiLiberté 79, Fédération régie par la loi du 1er Juillet 1901, déclarée le 28/11/2001, récépissé n° 0793004220, enregistrée sous le numéro SIRET : 517 806 634 00013, Code APE : 9312 Z
Située : Le Vivier . 79150 ARGENTONNAY, représentée par Maryse DUCROT, Présidente

D'UNE PART ;

ET :
L'association……
Situé(e) ……
Date de création de l'association …… ;
Représenté par ……, Président(e)

D'AUTRE PART.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

EquiLiberté 79 versera une aide financière dégressive à l'association, les trois premières années de sa création, aide ainsi répartie : 300,00€ la première année ; 200,00€ la seconde année et 100,00€ la troisième année.

L'association devra remplir les conditions suivantes :

- Respect des statuts types EquiLiberté
- Cinq adhérents EquiLiberté au minimum au sein de l'association
- Organisation d'une randonnée par an au minimum
- Communication du bilan financier en fin d'année civile à EquiLiberté 79

Fait à …… le .. ……..20..

Pour la Fédération — L'association ……

La présidente : Maryse Ducrot — Le(a) président(e)(e) : ……